

Cabinet M.L.P.N.

Expertise-comptable
Commissariat aux comptes
54 rue de la folie Régnault
75011 Paris

SIREN 808 457 782
TVA FR 05808457782

ASSOCIATION AUTONOMIE PARIS SAINT-JACQUES

11 rue de l'Ecole de Médecine

75006 PARIS

SIREN 434 235 834

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION AUTONOMIE PARIS SAINT-JACQUES

11 rue de l'Ecole de Médecine

75006 PARIS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2025

Aux membres de l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Autonomie Paris Saint-Jacques relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les subventions d'exploitation inscrites au compte de résultat pour un montant total de 2 028 414 euros, et pour lesquelles nous nous sommes assurés de leur cohérence avec les conventions,
- Les produits constatés d'avance inscrits au passif pour un montant total de 644 048 euros et dont le détail est présenté en page 9 de l'annexe des comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Fait à Paris, le 15 avril 2026

Le Commissaire aux comptes
Cabinet M.L.P.N.
Représenté par Morgane Leuchtmann



ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
. Frais d'établissement						
. Frais de recherche et développement						
. Donations temporaires d'usufruit						
. Concessions, brevets, licences, Marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	43 868	43 868			5 423	0,38
. Fonds commercial	330 000	330 000				
. Autres immobilisations incorporelles						
. Immobilisations incorporelles en cours						
. Avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
. Terrains						
. Constructions						
. Installations techniques, matériel & outillage industriels						
. Autres immobilisations corporelles	280 290	180 985	99 305	4,92	114 965	8,01
. Immobilisations corporelles en cours						
. Avances & acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
Immobilisations financières						
. Participations et Créances rattachées						
. Autres titres immobilisés						
. Prêts						
. Autres	24 214		24 214	1,20	23 028	1,60
TOTAL (I)	678 372	554 852	123 519	6,12	143 416	10,00
Compte de liaison						
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Avances et acomptes versés sur commandes	7 164		7 164	0,36	1 183	0,08
Créances						
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	19 614		19 614	0,97	58 001	4,04
. Créances reçues par legs ou donations						
. Autres	240 468		240 468	11,92	47 957	3,34
Valeurs mobilières de placement						
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	1 593 420		1 593 420	78,97	1 181 249	82,33
Charges constatées d'avance	33 562		33 562	1,66	3 030	0,21
TOTAL (II)	1 894 229		1 894 229	93,88	1 291 420	90,00
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion Actif (V)						
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 572 600	554 852	2 017 748	100,00	1 434 836	100,00



BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	190 000	9,42	190 000	13,24
. Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
. Fonds statutaires				
. Fonds propres complémentaires				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles				
. Réserves pour projet de l'entité				
. dont réserves sous gestion propre				
. Réserves des activités sociales et medico-sociales				
. Autres	50 000	2,48	50 000	3,48
Report à nouveau	181 909	9,02	161 506	11,26
. dont report à nouveau sous gestion propre				
. report à nouveau activités sociales et médico-sociales	111 052	5,50	227 933	15,89
Excédent ou déficit de l'exercice	132 681	6,58	-146 478	-10,20
. dont résultats sous gestion propre				
. dont résultats des activités sociales et médico-sociales				
Situation nette (sous total)	665 642	32,99	482 961	33,66
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	61 300	3,04	49 500	3,45
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	726 942	36,03	532 461	37,11
Comptes de liaison				
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés	170 904	8,47	232 904	16,23
TOTAL (II)	170 904	8,47	232 904	16,23
PROVISIONS				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges			64 399	4,49
TOTAL (III)			64 399	4,49
DETTES				
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières diverses				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	88 630	4,39	61 423	4,28
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	387 214	19,19	379 359	26,44
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	644 058	31,92		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance			164 290	11,45
TOTAL (IV)	1 119 902	55,50	605 071	42,17
Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	2 017 748	100,00	1 434 836	100,00



BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
ENGAGEMENTS REÇUS Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents - autorisés par l'organisme de tutelle Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				



COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%	
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations						
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens						
- dont ventes de dons en nature						
- dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales						
- Ventes de prestations de services	475 532		374 881		100 651	26,85
- dont parrainages						
- dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales						
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	2 028 414		1 755 177		273 237	15,57
- Contributions des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales						
- Versements des fondateurs ou consommations/dotation consommptible						
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels						
- Mécénats						
- Legs, donations et assurances-vie						
- Contributions financières						
Reprises sur amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charges	64 399		17 155		47 244	275,39
Utilisations des fonds dédiés	12 000				12 000	N/S
Autres produits	10		10			0,00
Total des produits d'exploitation (I)	2 580 355		2 147 222		433 133	20,17
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises						
Variations stocks						
Autres achats et charges externes	452 681		330 926		121 755	36,79
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	124 371		123 034		1 337	1,09
Salaires et traitements	1 279 942		1 188 270		91 672	7,71
Charges sociales	542 894		543 468		-574	-0,10
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	33 796		52 619		-18 823	-35,76
Dotations aux provisions			64 399		-64 399	-100,00
Reports en fonds dédiés						
Autres charges	2 187		8 909		-6 722	-75,44
Total des charges d'exploitation (II)	2 435 871		2 311 624		124 247	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	144 485		-164 402		308 887	187,89
PRODUITS FINANCIERS:						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés	3 898		4 303		-405	-9,40
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)	3 898		4 303		-405	-9,40
CHARGES FINANCIERES:						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières placements						



COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros
- Avec comptes substitués

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%
Total des charges financières (IV)				
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	3 898	4 303	-405	-9,40
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	148 382	-160 099	308 481	192,68
PRODUITS EXCEPTIONNELS:				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital		13 200	-13 200	-100,00
Reprises sur provisions et transferts de charges		924	-924	-100,00
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
Total des produits exceptionnels (V)		14 124	-14 124	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES:				
Sur opérations de gestion	15 173		15 173	N/S
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées				
Total des charges exceptionnelles (VI)	15 173		15 173	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-15 173	14 124	-29 297	-207,42
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)	528	503	25	4,97
Total des produits (I + III + V)	2 584 253	2 165 649	418 604	19,33
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 451 572	2 312 127	139 445	6,03
EXCEDENT OU DEFICIT	132 681	-146 478	279 159	190,58
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales				

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
PRODUITS :				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES :				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				





**11, rue de l'Ecole de Médecine
75006 PARIS**

Association Autonomie Paris Saint-Jacques

Association Loi du 1^{er} juillet 1901

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

CHIFFRE & SYNTHÈSE

60, rue de la Folie Regnault 75011 PARIS
www.chiffre-synthese.fr



PREAMBULE

Description de l'objet social de l'entité :

L'association AUTONOMIE PARIS SAINT JACQUES est une Association Loi 1901 à but non lucratif destinée aux aînés, à leurs proches aidants ainsi qu'aux professionnels, afin de les informer, les orienter, les conseiller sur l'ensemble des problématiques liées à l'âge et accompagner les personnes en situation complexe.

Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

- **Projet CENTRAIDER** : Il s'agit d'un dispositif qui a pour objectif de mieux accompagner les proches aidants de personnes âgées à Paris par une proposition d'actions concrètes à Paris et sur l'Île de France.
- **Projet LIENS** : Il s'agit d'un dispositif qui s'étend sur les 6 premiers arrondissements de Paris et dont l'objectif est de lutter contre l'isolement des +60 ans grâce à la mise en lien des acteurs de proximité spécialisés.
- **Projet ETP AIDMA** : Il s'agit d'un programme d'éducation thérapeutique du patient pour les aidants qui se décline sous la forme d'ateliers thématiques.
- **Projet PASSERELLE ASSIST'AIDANT** : Il s'agit d'un programme qui propose aux proches aidants un accompagnement à domicile sur un an avec l'intervention de plusieurs socio-professionnels tels que le sophrologue, le coach en nutrition, l'ergothérapeute, le médecin gériatre, l'avocate spécialisée en droit de la famille.
- **Projet Paris en Compagnie** : Il s'agit d'un dispositif d'accompagnement réalisé par des bénévoles des aînés parisiens initié par la ville de Paris et porté par les petits frères des pauvres, Lulu dans ma rue et l'association Autonomie Paris saint Jacques.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 2 017 748 €.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 132 681 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration.



1 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1 Méthode Générale

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe sont établis conformément aux dispositions de la législation française, aux pratiques comptables généralement admises en France et aux dispositions prévues dans le Plan comptable Général.

Plus particulièrement, ils ont été élaborés dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- ✓ Image fidèle,
- ✓ Comparabilité et continuité d'exploitation,
- ✓ Régularité et sincérité,
- ✓ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

L'association applique le règlement ANC n° 2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, tel que modifié notamment par le règlement ANC n° 2023-03.

Ce règlement intègre, dans le cadre spécifique aux entités non lucratives, certaines dispositions issues du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 modifiant le plan comptable général.

Ces dispositions sont applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

Les principaux impacts potentiels de ces évolutions portent sur :

- la nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux produits et charges directement liés à des événements majeurs et inhabituels,
- la suppression de la notion de transfert de charges,
- l'adaptation de la présentation des états financiers, susceptible d'entraîner des reclassements de postes.

L'association a procédé à l'analyse de ces nouvelles dispositions.

L'application de ces nouvelles règles n'a pas d'impact significatif sur les comptes annuels de l'exercice.

1.2 Agrégation des comptes annuels

L'association Autonomie Paris Saint Jacques gère des services dont la gestion est contrôlée.

L'association « Autonomie Paris Saint Jacques » a tenu une comptabilité séparée par le biais d'une comptabilité analytique, répartie en fonction des activités financées et des origines de financement.

Les comptes de résultat des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les organismes compétents.

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services avec les excédents d'autres établissements ou services. En fait compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque service,

ces compensations ne peuvent réglementairement exister.

1.3 Evénements significatifs postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité.

Aucun événement significatif susceptible de modifier la lecture et l'appréciation des comptes n'est intervenu sur les premiers mois de l'exercice 2026.

2 - PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

2.1 Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition des immobilisations à savoir les droits de mutations, les honoraires, les commissions et les frais d'actes sont incorporés dans le coût d'acquisition ou de production de ces immobilisations.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation.

Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Nature d'immobilisations	Mode d'amortissement	Taux
Logiciels informatiques	Linéaire	1 & 2 ans
Site internet	Linéaire	2 ans
Agencements, aménagements	Linéaire	10 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	2 - 5 ans
Mobilier	Linéaire	3 - 5 ans
Droit au bail	Linéaire	7 ans

Matériel de transport	Linéaire	10 ans
-----------------------	----------	--------

2.2 Stock :

Compte tenu de la structure de l'activité de l'association, aucun stock n'est comptabilisé.

2.3 Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non-recouvrement.

2.4 Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

2.5 Changement de Méthode et de Présentation :

Aucun changement de méthode n'est intervenu sur l'exercice et aucune dérogation aux principes comptables n'a été retenue.

2.6 Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les Indemnités de fin de carrière sont calculées lors du départ à la retraite et ne sont pas provisionnées dans les comptes.

2.7 Emprunts :

L'association n'a contracté aucun emprunt sur cet exercice ou les exercices antérieurs.

2.8 Placements financiers :

Les intérêts correspondant à des intérêts sur livrets s'élèvent à la somme de 3 898 € en 2025.

3 - NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	Au 1 ^{er} janvier 2025	Augmentation	Diminution	Au 31 décembre 2025
Immobilisations incorporelles	404 376		30 508	373 868
Immobilisations corporelles	311 158	12 714	43 581	280 290
Immobilisations financières	23 028	1 186		24 214
Total	738 561	13 900	74 089	678 372

Amortissements

Immobilisations amortissables	Au 1 ^{er} janvier 2025	Augmentation	Diminution	Au 31 décembre 2025
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles	398 952	5 423	30 508	373 868
TOTAL I	398 952	5 423	30 508	373 868
Terrains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales,				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres Installations générales, agencements divers	143 133	24 929		168 062
Matériel de transport	5 258	1 170		6 428
Matériel de bureau et informatique	47 802	2 275	43 581	6 495
Emballage récupérables et divers				
TOTAL II	196 193	28 373	43 581	180 985
TOTAL GENERAL (I+II)	595 145	33 796	74 089	554 852



Provisions

Nature de la provision	Au 1 ^{er} janvier 2025	Augmentation	Diminution	Au 31 décembre 2025
Provision pour litiges Provision pour risques Provision pour charges	64 399		64 399	
Total	64 399		64 399	

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé : Immobilisations financières	24 214		24 214
Créances de l'actif circulant : Créances usagers Autres créances	19 614 240 468	19 614 240 468	
Charges constatées d'avance	33 562	33 562	
TOTAL	317 858	293 644	24 214

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Subventions/financements	19 614
Autres produits à recevoir	22 406
TOTAL	42 020

4 - NOTES SUR LE BILAN PASSIF



Fonds propres

Fonds associatifs	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	190 000				190 000
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves	50 000				50 000
Report à nouveau	147 047	-71 487	106 340		181 909
Excédent ou déficit de l'exercice	-71 478	71 478	132 681		132 681
Situation nette	557 961		239 021		665 642
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	49 500		53 600	41 800	61 300
Provisions réglementées					
TOTAL	607 461		292 621	41 800	726 942

Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés	A l'ouverture	Transferts	A la clôture : Montant global	A la clôture : Dont fonds à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Fonds dédiés DASES	109 615		109 615	109 615
Fonds dédiés MEMORYS	50 000	50 000		
Fonds dédiés CENTRAIDER	49 643		49 643	49 643
Fonds dédiés LIENS	11 647		11 647	11 647
Fonds dédiés DAC ARS RGPD	12 000	12 000		
TOTAL	232 905	62 000	170 905	170 905

Etat des dettes

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Fournisseurs	88 630	88 630		
Dettes fiscales et sociales	387 214	387 214		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	644 058	644 058		
TOTAL	1 119 902	1 119 902		

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance	Montant
CENTRE AIDER Conférence des financeurs	32 586
CENTRE AIDER Fondation de France	100 000
DAC ARS	405 063
CHEF DE PROJET ARS	85 000
MAISON DE AIDANTS	18 409
AID&VOUS	3 000
TOTAL	644 058

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Fournisseurs	40 587
Dettes fiscales et sociales	196 398
TOTAL	236 985

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités Territoriales	CAF	Autres	Montant fin d'exercice
Concours publics et subventions						
Concours publics						
Subventions d'exploitation		1 115 290	612 692		287 232	2 015 214
Subventions d'investissement					25 000	25 000
TOTAL		1 115 290	612 692		287 232	2 015 214

5 - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

L'association APSJ ne procède pas au calcul des engagements en matière de retraite.

5.2 Rémunération des cadres dirigeants

Les 3 cadres dirigeants à savoir le Président, le trésorier ainsi que le secrétaire général sont des bénévoles. Ils ne sont donc pas rémunérés.
Il n'y a pas d'avantages en nature.

5.3 Effectif moyen

Au cours de l'exercice 2025, se clôturant le 31 décembre, l'association AUTONOMIE SAINT JACQUES a employé 28 salariés répartis entre les différents services.

5.4 Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à la somme de 4 920 €.

5.5 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires n'ont pas un caractère significatif au regard de l'importance des ressources de l'association. Les seules contributions en nature étant le temps passé par les administrateurs pour la gouvernance de l'association.